

BILAN MORAL



2024

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU FINISTÈRE

DU SAMEDI 13 AVRIL 2024 À CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU



BILAN MORAL DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,
Vous tous en vos grades et qualité,
Chers chasseresses et chasseurs du Finistère,
Chers amis,

À cette place, de coutume, je vous présente le bilan de l'année écoulée, les réussites, les difficultés, les faits marquants. Mais, depuis le 18 décembre dernier, la Fédération est, comme nombre de ses consœurs, une centenaire. Et oui, la Fédération a 100 ans, alors je vais élargir mon bilan en remontant ce siècle de chasse finistérienne !

1923, année de naissance de la Fédération. Peut-on imaginer quelles étaient les préoccupations des chasseurs de l'époque ? Peut-on même imaginer quel était leur monde, leurs paysages, leurs chasses ? Difficile de le dire tant notre monde a changé. Nous pouvons toutefois imaginer qu'en ces temps-là, pour eux, la chasse était une activité qui allait de soi.

Cela n'empêchait pourtant pas les chasseurs de l'époque d'être déjà proches des préoccupations de protection de l'environnement, de gestion des espèces et de la préservation des paysages. La Ligue de Protection des Oiseaux a ainsi vu le jour en 1912, sous l'impulsion de **Louis MAGAUD D'AUBUSSON**, chasseur passionné de gibier d'eau et premier président de la **LPO**, et qui le restera jusqu'à sa mort. Sa première action aura été la création de la réserve naturelle des sept Îles, au large des Côtes d'Armor, première réserve de France. Il était, un chasseur et un grand défenseur d'une nature non pas « nuisible » mais auxiliaire de l'Homme. S'il avait su ce brave homme ! Il se retournerait sûrement dans sa tombe en voyant ce qu'est devenu aujourd'hui la LPO, magnifique organisation à sa création, qui de nos jours se trouve phagocyté par un dogmatisme anti-chasse...

À l'époque, cela ne semblait pas antinomique d'être chasseur **ET** protecteur de la nature...


Les décennies de notre Fédération ont été marquées par de grandes évolutions pour la chasse et son organisation. Nous pensons à :

- 1963 : instauration du plan de chasse grand gibier ;
- 1968 : suppression du droit d'affût et instauration de l'indemnisation par les Fédérations des dégâts commis aux cultures par le grand gibier ;
- 1972 : création de l'Office National de la Chasse, futur ONCFS et futur OFB ;
- 1976 : loi sur la protection de la Nature et création du permis de chasser ;
- 2000 : Réforme de la chasse ;
- 2005 : Réforme de la chasse ;
- 2019 : Réforme de la chasse...

Comme vous le voyez, les réformes s'accélérent dans le temps. Un jour, nous aurons une réforme chaque année ! C'est toutefois le signe de l'importance de notre pratique dans la vie des territoires et dans les esprits des gouvernements successifs.

Les évolutions ont été grandes, à tous les niveaux. S'agissant des forces vives, depuis le pic estimé en 1984 à 2 350 000 pratiquants, le nombre des chasseurs baisse, jusqu'à atteindre environ 1 million de nos jours, et peut être 700 000 dans 20 ans. Aujourd'hui, la chasse reste, malgré cela, l'une des toutes premières activités de loisir des Français.

Durant ces 100 ans, les paysages, et par voie de conséquence, les gibiers, ont été transformés comme jamais. Exit nos campagnes d'antan, et bienvenue aux zones commerciales et autres zones périurbaines. Le lapin et la perdrix, qui occupaient les chasseurs de jadis, n'ont pas résisté, le lièvre, le pigeon, les corvidés



et surtout le grand gibier ont pris leur place dans les tableaux. La combinaison de ces deux évolutions, effondrement du petit gibier et explosion du grand gibier, a provoqué une profonde transformation de la chasse française.

Ainsi, la période du siècle dernier, jusqu'à nos jours, a tout connu, ou presque, en matière de changements cynégétiques. Les chasseurs, représentants d'une activité inscrite dans la "Nature des choses et de l'homme", doivent désormais faire face à la contestation. C'est un fait, nous pouvons le regretter, mais nous devons surtout en saisir les raisons et comprendre comment sortir de ces conflits, dans lesquels une partie de la société souhaite nous enfermer.

La première chose à faire était de communiquer, de rattraper le retard énorme accumulé par le monde cynégétique en la matière. Ainsi, vous avez pu le constater, depuis 4 années, les chasseurs ont rendez-vous avec les téléspectateurs, via les campagnes radiophoniques et télévisuelles organisées par la Fédération Nationale des Chasseurs, visionnées en moyenne 247 millions de fois. Bien lui en a pris, car ces campagnes portent leurs fruits, les analyses le montrent, plus la chasse est expliquée, plus elle est acceptée et comprise par nos concitoyens.

Est-ce que ces campagnes nationales, comme l'amélioration des communications départementales, sont à relier avec le fait que nous n'avons jamais eu autant de candidatures au permis de chasser, en France, ces dernières décennies ? C'est fort possible. S'agissant du Finistère, les inscriptions ont également augmenté de 40% en 10 ans. C'est une très bonne nouvelle ! Et, même si cela ne permet pas de compenser la perte globale des effectifs, nous pouvons toutefois nous réjouir de cette nouvelle dynamique, qui réconcilie de plus en plus de français avec la chasse et leur donne envie d'essayer. Par voie de conséquence, ces inscriptions ont induit une augmentation des délais d'attente pour passer l'examen. Des discussions sont en cours, afin d'obtenir davantage de sessions.

Mais nous le savons, l'obtention du permis n'est qu'une étape dans la longue vie des chasseurs. Quand on sait qu'environ 20 % des nouveaux permis abandonnent après la première année et 15 % après la seconde, on se rend bien compte de l'importance de comprendre les motivations, les attentes et les difficultés des jeunes (ou moins jeunes) chasseurs. Leur accompagnement, tant par la Fédération, que par les sociétés de chasse dans les territoires, doit être repensé afin qu'ils "accrochent" au monde de la chasse.

Maintenant centenaire, la chasse finistérienne s'est forgée une identité du chasseur breton, héritière de nos aînés, autour de ces quatre valeurs cardinales que sont le respect, l'intégrité, le service et l'excellence.

Oui, et plus particulièrement en cette année de centenaire, nous sommes fiers de poursuivre l'écriture de cette belle histoire de la vie rurale.

Après ces nouvelles, qui nous apportent un peu de baume au cœur, une des évolutions récentes, qu'a connue le monde de la chasse, et qui occupe et préoccupe, non seulement les chasseurs, mais aussi les agriculteurs, les sylviculteurs, et les services de l'état, c'est l'explosion des populations de grand gibier.

Sans doute vue, au départ, comme une nouvelle donne, venant varier et intensifier les chasses habituelles, il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui, cette explosion apparaît de plus en plus comme un piège pour la chasse française. L'accord de jadis, faisant prendre à la seule charge des chasseurs ces dégâts, dont les montants atteignent 80 millions d'euros au niveau national, met désormais en danger les finances des fédérations.

En Finistère, à moins que vous ayez vécu sur Mars ces dernières années, je pense que vous êtes tous bien au courant des difficultés liées à l'indemnisation des dégâts commis aux cultures par le grand gibier. Comme nous l'avons exposé dans le dernier numéro de votre revue le Chasseur finistérien : les limites sont atteintes pour la Fédération ! Limites financières, j'entends.

Avec les années, les noyaux de populations de sangliers préexistants se sont confirmés, d'autres sont apparus. Les prélèvements et, par extension, les populations, sont désormais présents dans l'ensemble du département et particulièrement dans le sud. Et sans surprises, les indemnisations ont suivi les mêmes tendances.

La saison passée, 204 dossiers ont été indemnisés, pour une surface de 195 ha, à hauteur de 301 222 €, à 72% pour du maïs (grain et fourrager) et 22% pour des céréales. Alors qu'il y a 10 ans, en 2014, les indemnisations s'élevaient à 51 000€, depuis, elles ont presque été multipliées par six, notamment sous l'effet de l'augmentation du cours des céréales l'année dernière.

Plus de 90% des sommes d'indemnisation sont dues au sanglier, les 3 800 prélèvements sont désormais dépassés, et il semble que cela ne soit qu'un début. Le Finistère fait partie des trois départements, dont les prélèvements sont en hausse de plus de 20% par rapport



à 2021-2022, avec le Gard et le Lot. Le sanglier se trouve bien chez nous, trop bien !

Les alertes sont données depuis plusieurs années déjà, mais nous y sommes, les limites des capacités d'indemnisation des dégâts par la Fédération sont atteintes. Sans réaction, nous nous dirigeons vers un problème de solvabilité à court terme. Cela n'est plus une alerte, c'est désormais une triste réalité.

Comme vous l'avez vu, et comme vous le voyez à l'écran, nos perspectives sont assez pessimistes en l'état pour les années à venir. On ne peut pas prédire l'avenir bien sûr, mais on peut se baser sur les chiffres des années précédentes pour anticiper. Selon ces prévisions approximatives, la saison 2025/2026 pourrait voir le Finistère passer, à la fois, le cap des 5 000 sangliers prélevés, des 500 000 euros de dégâts indemnisés et des moins de 7 000 chasseurs.

Nous voyons ainsi l'équation devenir insoluble : d'un côté, les besoins de prélèvements et d'indemnisation augmentant, de l'autre, les capacités à chasser et de paiement diminuant.

Ainsi, il nous faut réagir pour que ces chiffres ne deviennent pas réalité ! C'est ce que nous faisons depuis plusieurs années en facilitant et encourageant au maximum les prélèvements de cette espèce. Je n'ose pas imaginer ce que serait la situation aujourd'hui, si ne nous l'avions pas fait par le passé ! Malheureusement, cela n'est pas suffisant.

La prolifération du sanglier est devenue l'affaire de tous, des chasseurs, mais aussi de tous les acteurs du territoire. Il n'est plus possible de laisser cette responsabilité financière et d'intervention aux seuls

chasseurs. Les moyens et réflexion doivent être partagés pour agir plus efficacement, et à toutes les échelles : nationale, départementale mais aussi locale, dans ce qu'on pourrait appeler les zones en "points rouges". Les secteurs où les dégâts explosent et coûtent très cher.

À ce sujet, la Fédération multiplie les expertises de terrain, afin de mettre en place des protocoles de maîtrise du sanglier par la chasse. Cela se fait bien souvent en discussion avec d'autres structures, des propriétaires publics ou privés qui, grâce aux dialogues réguliers, reconnaissent de plus en plus l'impérieuse nécessité de permettre à la chasse de retrouver un espace, dans des sites où elle avait été interdite.

Cela demande énormément d'engagement de nos équipes, qui ne ménagent pas leur peine. Mais cela fonctionne et permet d'augmenter significativement les prélèvements et d'apaiser les situations.

Il n'en reste pas moins qu'environ 1/3 du département reste peu ou pas chassé, soit, parce que la chasse n'y est pas autorisée, soit, parce qu'elle n'y est pas possible. Le sanglier, espèce très intelligente, l'a bien compris et se développe dans ces zones refuges.

Ceci est une nouvelle donne pour le Finistère, mais certainement pas pour d'autres départements qui ont dépassé le million d'euros d'indemnisation depuis longtemps, quand nous en sommes à 300 000. Contre ce phénomène, le gouvernement a établi, avec la Fédération Nationale des chasseurs et la profession agricole, un programme d'action, par la mise en place d'une boîte à outils. Le but de cet accord est de réduire de 20 à 30 %, d'ici 3 ans, les surfaces de dégâts de sangliers au niveau national, par rapport à la référence de la récolte 2019. C'est très ambitieux...



Ce programme comprend trois volets :

1. Augmenter les possibilités de chasse et de régulation du sanglier, en augmentant notamment les périodes ou les moyens de prélèvements, ou en employant l'agrainage dissuasif ;
2. Simplifier la procédure d'indemnisation ;
3. Instaurer un comité de surveillance de ces dégâts au niveau national et départemental.

Ainsi, au vu des éléments qui vous ont été présentés depuis le début de cette assemblée, la Fédération n'a pas le choix de se saisir de ces possibilités, elle se doit de le faire. C'est pourquoi, si vous avez participé à votre réunion de secteur, vous avez constaté que nous proposons l'élargissement des dates et des possibilités de chasse de l'espèce. Nous savons que certains d'entre vous affichent des réticences pour ces propositions, réticences que nous comprenons parfaitement. Il faut bien comprendre que c'est une possibilité qui s'ajoute à celles déjà existantes, et non une obligation.

L'objectif est bien de pouvoir continuer à maîtriser la population de sangliers au maximum et de diminuer la facture des dégâts. Il faut bien avoir à l'esprit que si nous ne le faisons pas, la situation va continuer de s'aggraver...

Nous croyons également toujours aux regroupements des territoires et incitons les sociétés à le faire, pour mieux chasser l'espèce et augmenter les prélèvements. Enfin, à partir de cette année, des formations de piégeage du sanglier seront proposées. Ces actions s'opéreront sous l'égide de la Fédération et des services de l'État.

Et puisque nous sommes dans les décisions difficiles, nous l'avons déjà évoqué en réunions de secteur, il nous faut aborder la question du financement des dégâts actuels.

Comme je l'ai dit plus haut, et comme cela sera présenté dans le rapport financier par le trésorier, avec plus de 300 000 euros de dégâts, la Fédération est, deux années de suite, en déficit ; déficit qui continuera à se creuser probablement, au vu la dynamique du grand gibier. Nous

devons y mettre un frein, puisque que les réserves de la Fédération, comme j'ai déjà pu vous le dire lors des réunions de secteur, ne sont pas un puits sans fond !

Parallèlement, nous avons entamé la réduction des frais postaux, par la dématérialisation, et des charges de personnel, avec le départ d'un technicien qui ne sera pas remplacé. Mais nous ne pouvons pas réduire davantage notre équipe fédérale, qui, avec neuf permanents, se trouve déjà dans les plus petits effectifs des fédérations françaises.

En parallèle, nous avons, depuis plusieurs années, entrepris de trouver d'autres sources de financements, pour aider au fonctionnement et permettre la réalisation des missions de gestion de la chasse et de la protection de l'environnement. Ainsi, l'Ecocontribution permet la réalisation de projets en faveur de la biodiversité, finançant du temps de salarié, et du matériel. Nous sommes aussi désormais rémunérés pour nos expertises, notamment par le conseil départemental, pour la gestion de leurs propriétés. Nous bénéficions également d'aides de l'État, pour aider au financement des indemnisations. Toutes ces ressources ont permis, jusqu'alors, de garder la tête au-dessus de l'eau, mais elles ne suffisent plus désormais.

C'est pourquoi nous n'avons d'autres choix que de demander un effort auprès des sociétés de chasse, pour le financement des dégâts occasionnés par le grand gibier. Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur, tant nous savons que le contexte actuel est difficile. Aussi, la proposition que nous faisons aujourd'hui est l'instauration d'une contribution forfaitaire de solidarité. Cette contribution permettrait d'atteindre les 100 000 euros, et ainsi de combler le déficit dû aux dégâts de grand gibier. Un ajustement de cette contribution, en plus ou en moins, vous sera proposé chaque année lors de l'assemblée générale. Nous allons vous soumettre cette résolution à l'issue de la présentation des comptes, j'en appelle à votre engagement pour la pérennité de votre Fédération.



Bref, comme vous le voyez, nous tentons de mettre en œuvre tout ce qui est possible pour éviter d'atteindre une situation critique. Une situation où rien ne serait plus contrôlable, où la Fédération serait en défaut de paiement, comme cela est déjà le cas ailleurs. Et pour paraphraser **Willy SCHRAEN**, *"Comme pour les Français, chez les chasseurs, le temps n'est pas à l'opulence financière, et nombreux sont ceux qui vont jeter l'éponge, faute de moyen financier suffisant. Notre chasse doit rester populaire et accessible au plus grand nombre [...]. La loi de 1968 doit être modifiée totalement sur le fond. C'est une urgence économique de premier ordre !"*.

En Finistère, nous appuierons évidemment toute initiative qui ira en ce sens.

L'abondance du grand gibier conduit également à multiplier les battues, à étendre les périodes de chasse, et impacte directement notre autre sujet d'importance majeur : celui de la sécurité à la chasse et des conflits d'usage autour du partage de la Nature. À ce sujet, la nouvelle baisse des accidents, lors de la saison dernière, témoigne des actions réalisées par les chasseurs pour renforcer la sécurité.

Si on ne peut jamais se satisfaire qu'il y ait des accidents mortels (au nombre de 6 pour la saison 2022-2023, exclusivement des chasseurs), rappelons que c'est sans aucune pression législative que nous avons réussi à diviser le nombre de ces accidents par cinq en 20 ans. Toutes les initiatives du monde la chasse en faveur de la sécurité paient ! Le vêtement fluo, l'angle des 30°, l'interdiction du tir dans la traque, les consignes données lors des ronds de battue sur lesquelles la rigueur est de mise.

Et plus récemment les formations décennales auxquelles 3 200 chasseurs finistériens ont déjà participé. Tout cela va dans le bon sens et je vous en remercie !

Pour aller plus loin, nous avons récemment instauré les diagnostics de territoire pour la sécurité à la chasse en battue. De quoi s'agit-il ?

Un technicien de la Fédération se rend dans votre territoire et l'analyse du point de vue de la sécurité à la chasse et des risques cumulés. Il vous produit un compte-rendu, faisant le résumé des préconisations. Cinq territoires de chasse ont déjà pu bénéficier de ces expertises sécurité. C'est un outil formidable pour garantir la sécurité lors de vos actions de chasse. Nombre de territoires ont déjà sollicité la Fédération pour en bénéficier, et la liste s'allonge.

C'est un dispositif sur lequel nous fondons beaucoup d'espoir, tant pour améliorer la sécurité que pour faciliter la vie des présidents et responsables de battues. Nous voudrions pouvoir répondre à toutes les sollicitations et étendre ce dispositif à l'ensemble des territoires finistériens, mais voilà... Comme je le disais plus tôt, notre équipe et nos moyens se réduisent au profit des indemnités. Quel dommage !

Aujourd'hui, la Fédération a 100 ans. Et nous avons vu que nous avons des raisons de craindre pour la pérennité de notre passion, mais tout n'est pas sombre, nous avons aussi des raisons de nous réjouir.

À ce sujet, j'ai pu éprouver l'année passée la grande satisfaction d'avoir signé, au côté de **Maël De Calan**, président du Conseil départemental et **Raymond Messenger** Vice-président, le renforcement de notre accord de collaboration, 40 ans après le premier. Que de chemins parcourus ensemble depuis lors ! Ce nouvel élan s'est traduit cette année par l'aide aux sociétés de chasse, annoncée par **Maël de CALAN**, ici même, lors de notre assemblée générale 2023.

Actuellement, 200 sociétés de chasse ont vu leur dossier validé, pour 3 700 chasseurs. À hauteur de 10€ par chasseur, cela représente ainsi 37 000€ attribués par le Conseil départemental du Finistère.

D'autres dossiers sont en cours de traitement et les paiements interviendront dans les prochains mois. Comme annoncée, cette aide sera renouvelée, alors



n'hésitez pas, pour ceux qui ne l'ont pas fait, à adresser votre demande pour l'année prochaine.

Nous renouvelons nos plus sincères remerciements au **Président de CALAN** et à ses équipes, qui ont ainsi su faire montre de leur soutien aux chasseurs, à la chasse et à leurs actions pour la gestion du territoire.

De ce fait, nous avons un regard sur les décennies que notre Fédération a traversé tout au long de ces années. Mais quel en sera son avenir ? Et quel sera l'avenir des chasseurs ? Qui seront-ils et surtout combien ?

Comme il est dit dans le rapport de la mission sénatoriale sur la chasse de 2022, il ne faudrait pas que nous focalisions toute notre attention sur la régulation du sanglier et des grands animaux, parce que cela tendrait à cantonner la chasse dans un rôle de régulation de service public et la renverrait vers le modèle Suisse tel que pratiqué dans le canton de Genève, où la chasse est interdite et où les animaux sont régulés par des gardes-faune recrutés et rémunérés par le contribuable...

Mais la chasse est bien plus que cela !

Pour **Willy SCHRAEN**, le monde rural, dans ses choix de vie, ses valeurs, ses cultures et ses passions, est LA recette du bonheur et doit le rester, dans un monde où tous les problèmes sont résolus par l'interdiction et la culpabilisation. *« On marche sur la tête » pour reprendre le slogan de nos amis agriculteurs en colère. On les comprend. La chasse, et l'ensemble de nos pratiques rurales et culturelles, ne sont pas des maladies honteuses, bien au contraire ! Elles sont une richesse pour tous ceux qui les pratiquent, et nous devons nous battre, chaque jour qui passe, pour les préserver...C'est notre identité culturelle !*

Dans la dernière enquête sur les chasseurs de la Fédération Nationale, on apprend que :

- La première motivation des chasseurs est d'être en contact avec la nature pour 67 % d'entre eux ;
- 82 % des chasseurs partagent l'objectif d'une chasse encore plus durable et responsable ;
- L'enjeu de favoriser une cohabitation sereine entre les différents usagers de la nature, rassemble 86 %

des chasseurs ;

- Logiquement, pour répondre à ce défi, ils placent l'amélioration de la sécurité comme une priorité pour 82 % d'entre eux.

On est bien loin des clichés du chasseur égoïste, jaloux de son territoire et accroché à ses vieilles pratiques. L'immense majorité d'entre eux sont tournés vers l'avenir, vers l'amélioration des pratiques et surtout vers la Nature. Et c'est dans cet esprit que les jeunes générations viennent à la chasse. Pourquoi vouloir les en priver ? Vous en connaissez beaucoup, des collectifs aussi importants que le nôtre qui impliquent la jeune génération et lui donnent envie d'être au service des autres et de la nature ?

Le presque millions de pratiquants que nous sommes et les 4 millions de porteurs de permis de chasser, ce sont eux, ce sont vous, qui œuvrez pour la Nature et la biodiversité. Ainsi que j'ai pu l'entendre au congrès de la Fédération nationale, déclaration que je fais mienne: *"Il faut faire confiance à ceux qui vivent et font vivre les territoires. Nous ne sommes pas le problème, nous sommes la solution"*.

Ainsi, je termine la lecture de mon rapport moral et avant de le soumettre à votre approbation, je ne veux pas conclure mon intervention sans saluer les administrateurs et les salariés de la Fédération pour les résultats obtenus.

Je n'oublie pas non plus, dans ces remerciements, les estimateurs dont la mission est essentielle.

Je vous félicite d'avoir su faire flotter si haut les couleurs de la chasse finistérienne.

Je suis fier de votre professionnalisme, de votre disponibilité et de la force morale dont vous faites preuve.

Pour conclure, je citerai simplement Saint-Exupéry : *L'impossible recule toujours quand on marche vers lui.*

Fédération
Départementale
des Chasseurs du
Finistère



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FDC 29

samedi 13 avril 2024